

## PAC, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGPB RECONNAIT DES AVANCÉES MAIS RESTE VIGILANT POUR LES SEMAINES A VENIR

PARIS, le 25 mai 2021, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté les priorités du Plan Stratégique National sur la déclinaison française de la PAC le 21 mai. Le Conseil d'administration de l'AGPB, reconnait les avancées pour préserver un équilibre et respecter les différentes filières de production. Il précise que des éléments clefs comme le contenu de la future conditionnalité, l'accès pour tous à l'écorégime, la gestion des risques ou les moyens mis à disposition pour accompagner la transition agroécologique, restent à préciser pour juger des orientations de la réforme de la PAC pour les céréaliers.

A l'issue du conseil supérieur d'orientation (CSO) qui s'est tenu le 21 mai, Julien Denormandie a présenté les grands axes de la déclinaison française de la PAC. Des arbitrages issus d'une longue période de négociations, au cours de laquelle l'AGPB, aux côtés des autres associations professionnelles des Grandes Cultures (AGPM, CGB et FOP) s'est fortement mobilisée sur tout le territoire pour faire valoir ses revendications et sensibiliser le Gouvernement à l'importance d'une PAC juste et équilibrée, qui soutienne l'innovation et la croissance.

Le Conseil d'Administration de l'AGPB, réuni en séance exceptionnelle le 25 mai, salue le changement d'attitude à l'égard des grandes cultures après 2 réformes qui ont conduit à la réduction d'un milliard par an du soutien au secteur ! Des réformes qui ont plongé les revenus des céréaliers à un niveau le plus bas, tout secteur agricole confondu, depuis 8 ans. Par ces annonces, le Ministre freine, voire stoppe cette spirale à la baisse avec notamment le renforcement des aides couplées aux grandes cultures, même si la poursuite progressive de la convergence des aides aura un impact négatif pour de nombreux céréaliers.

L'AGPB salue la volonté de soutenir, dans le 2<sup>ème</sup> pilier, les zones intermédiaires au travers des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques spécifiques et d'un soutien aux investissements. Les céréaliers prennent acte de cet engagement politique et seront attentifs à ce que cela se traduise dans les faits, notamment à l'heure des échéances électorales régionales.

Pour autant, il demeure 4 sujets non clos et véritablement déterminants pour juger des orientations de cette réforme :

- L'accord dès cette semaine à Bruxelles sur les BCAE 8 et 9 (conditionnalité des aides sur la diversité des cultures et la surface non-productive) pour lesquelles l'AGPB s'oppose à l'intégration de la rotation obligatoire des cultures, demande le maintien de la diversité des cultures au niveau de l'exploitation. L'AGPB demande également le principe d'équivalence pour les systèmes spécialisés et refuse l'augmentation des zones non productives.
- Le contenu des exigences du futur éco régime qui doit être accessible à tous et tenir compte des spécificités des territoires et des productions et reconnaître le processus ambitieux de certification environnementale dans lequel s'est engagée la filière céréalière.
- les arbitrages sur la mise en place d'une assurance climatique efficace sur la base des ouvertures proposées par le Député Descrozaille, ainsi qu'une véritable politique d'accès à l'eau dans le cadre des travaux du prochain « Varenne de l'eau et du changement climatique ».

**Pour Eric Thirouin, Président de l'AGPB** : « C'est une étape importante qui vient d'être franchie pour l'avenir des céréaliers, qui après 2 réformes consécutives ont vu leur compétitivité grevée. Les mois qui

viennent seront décisifs. Gageons que la France saura être à la hauteur des espoirs de ses agriculteurs. Car notre ministre le dit lui-même : Une agriculture forte c'est une agriculture qui produit et qui exporte. Les céréaliers restent confiants dans l'avenir et seront force de proposition. Je vous invite à le vérifier lors de notre congrès annuel le 1<sup>er</sup> juin prochain intitulé : **La compétitivité moteur d'une agriculture en transitions** ».

## A propos de l'AGPB:

Créée en 1924, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts des producteurs de céréales. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus représentant les départements, issus du monde syndical et économique. Elle est une association adhérente de la FNSEA. .

## **Contacts presse:**

Hamza CHEMRAKHI, 01 40 07 34 27 - hamza.chemrakhi@comfluence.fr